

Note d'information aux candidats Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (INSCRIPTION ADMISSION CAFFA – Session 2024)

La création du CAFFA introduite par [l'arrêté du 20/07/2015](#) conduit à inscrire le candidat dans un cursus accompagné lui permettant, en deux ans, une appropriation progressive des enjeux et des compétences liées aux fonctions de formateur, en le préparant en exercice aux attendus de l'examen.

Au cours de la seconde année, il subit les deux épreuves d'admission. Des modules de formation sont prévus pour préparer les épreuves d'admission.

Inscriptions admission CAFFA

Modalités d'inscription

Les candidats s'inscrivent obligatoirement auprès du rectorat où ils exercent leur fonction.

Seuls les candidats admissibles aux sessions 2020, 2021, 2022 ou 2023 peuvent s'inscrire aux épreuves d'admission du CAFFA.

Le registre d'inscription est ouvert du **lundi 9 octobre 2023, 12h au lundi 16 novembre 2023, minuit.**

Le formulaire de choix de l'épreuve de pratique professionnelle fait office de formulaire d'inscription.

Le candidat effectue son inscription sur l'application dédiée <https://portail.ac-nancy-metz.fr/caffa> à l'aide de son identifiant académique et de son mot de passe personnel, **entre le lundi 9 octobre 2023, 12h au lundi 16 novembre 2023, minuit.**

Le candidat issu d'une autre académie doit justifier de son admissibilité au CAFFA (copie de l'arrêté d'admissibilité) aux sessions 2020, 2021, 2022 ou 2023 (copie du courrier rectoral) et se rapprocher directement de la Division des Examens et Concours – DEC1.

Nature des épreuves

Les épreuves d'admission :

1 - Épreuve de pratique professionnelle

L'épreuve consiste, **au choix du candidat**, soit en une analyse de séance dans le cadre du tutorat, soit en l'animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative – disciplinaire, interdisciplinaire, inter-cycles, inter-degrés -, à l'échelle d'un établissement, d'un district ou d'un bassin d'éducation ou de formation.

Dans les deux cas, l'épreuve se déroule en présence des deux examinateurs qualifiés, adjoints au jury (durée : 60 à 90 minutes + 30 minutes d'entretien).

2 - Mémoire professionnel

Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, est un travail personnel de réflexion sur un sujet choisi par le candidat portant sur une problématique d'accompagnement ou de formation.

Le candidat présente son mémoire professionnel (15 minutes) puis échange avec le jury (30 minutes).

Cette épreuve mobilise le jury auquel sont adjoints les deux examinateurs qualifiés tant pour la lecture du mémoire que pour la soutenance.

Le candidat devra déposer son mémoire professionnel **du Jeudi 01 février 2024, 12h au vendredi 29 mars 2024, minuit** sur l'application dédiée <https://portail.ac-nancy-metz.fr/caffa>

Calendrier des épreuves d'admission 2023	
Période d'inscription (choix de l'épreuve de pratique professionnelle)	Du lundi 9 octobre 2023, 12h au lundi 16 novembre 2023, minuit
Epreuve de pratique professionnelle	Du mardi 2 janvier 2024 au vendredi 12 avril 2024
Période de transmission du mémoire professionnel	Du jeudi 1 février 2024, 12h au vendredi 29 mars 2024, minuit
Epreuve de soutenance de mémoire (dates provisoires)	Du mardi 7 mai 2024 au vendredi 10 mai 2024

Références réglementaires

[Décret n°2015-885](#) du 20/07/2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique.

[Arrêté du 20/07/2015](#) fixant l'organisation du CAFFA

[Circulaire du 21/07/2015](#) (BO n°30 du 23 juillet 2015)

[Référentiel de compétences professionnelles](#) du formateur de personnels enseignants et éducatifs (annexe 1 de la circulaire du 21/07/2015)

[Synthèse des compétences du candidat](#) (annexe 2 de la circulaire du 21/07/2015)